



J'aimerais savoir si j'ai le droit à la prime panier

Par **cedricchauveau**, le **21/09/2011** à **12:51**

Bonjour, je suis actuellement agent de propreté dans une entreprise de nettoyage donc c'est la convention 3173 et j'aimerais savoir si j'ai droit à la prime panier car mes horaires sont 16h30-23h30 et tant donner que j'ai eu la prime pendant 2 ans et mon employeur nous l'à enlever du jour en lendemain car il a dit qu'on n'a pas 3H00 de nuit, j'aimerais savoir si il à le droit et j'aimerais savoir aussi si j'ai le droit a la prime de transport et tant donner que je fait 50 KM aller retour avec ma voiture personnel pour aller travaillé.

Merci de me répondre au plus vite

Par **P.M.**, le **21/09/2011** à **15:03**

Bonjour,

Pour le travail de nuit, il convient de se rapporter aux dispositions [Travail de nuit Accord du 23 janvier 2002 en annexe de la Convention collective nationale des entreprises de propreté](#) et il semble qu'effectivement vous n'avez pas droit au panier de nuit mais comme apparemment, il s'agissait d'un usage, l'employeur aurait dû après information des représentants du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise et individuelle de chaque salarié concerné, respecter un délai de prévenance...

Pour l'indemnité de transport, il semble que vous y ayez droit suivant ces dispositions :

[Indemnité de transport Avenant du 23 janvier 2002](#)

Par **cedricchauveau**, le **21/09/2011** à **23:28**

Merci pour c'est réponse.